

## COORDINATION ET SUIVI DU CONTRAT

La mise en œuvre d'un tel projet impliquant divers partenaires et acteurs de l'eau nécessite une animation spécifique et permanente. Un chargé de missions possédant des compétences techniques et administratives sera donc mis à disposition.

Les principales missions du Coordinateur, recruté par l'EPTB Saône et Doubs, seront :

1. l'organisation et l'animation des réunions du Comité de rivière ;
2. l'impulsion et la coordination des actions prévues au Contrat ;
3. l'assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrages locaux ;
4. la mise en place du programme de communication.

## PROGRAMME DE COMMUNICATION

Une étude menée par le Pôle de Formation et de sensibilisation de l'EPTB Saône et Doubs a permis de définir le programme de communication.

Il proposera également des supports diversifiés (plaquettes de sensibilisation, bulletins d'information, journées techniques,...), et s'adressera à tous les publics du bassin versant (élus, propriétaires riverains, scolaires, usagers,...). La thématique centrale de ce programme concernera la renaturation, action phare de ce Contrat de Rivière et son objectif principal sera de sensibiliser la population locale sur la gestion des milieux aquatiques et sur les enjeux du Contrat ainsi que de communiquer sur les réalisations les plus importantes.

## VALORISATION DU PATRIMOINE

Actuellement, aucune action de restauration du petit bâti lié à l'eau n'a été identifiée lors des nombreuses réunions de concertation préalables à l'élaboration du Contrat. Toutefois, de nombreux édifices d'intérêt patrimonial sont présents sur le bassin (lavoirs, fontaines, moulins, ...). Les actions en lien avec cette thématique, qui pourraient émerger en début de réalisation du Contrat, seront précisées à mi-parcours.



© IGN BD Ortho-Conception et photographies : EPTB Saône et Doubs



# LE CONTRAT DE RIVIERE ORAIN

## Vers une gestion durable du bassin versant

### Un programme d'actions ambitieux pour l'atteinte du bon état de l'Orain et de ses affluents

La préservation et la restauration des milieux aquatiques constituent un enjeu majeur du XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la réduction des pollutions d'origines diverses et la restauration des cours d'eaux et des zones humides doivent permettre de léguer aux générations futures un patrimoine naturel et une eau de qualité.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a fixé l'atteinte du bon état de l'Orain dès 2015. Afin de viser cet objectif, les principales mesures à mettre en œuvre ont été identifiées dans le cadre du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE).

Le Contrat de Rivière Orain, outre la concrétisation d'une volonté locale forte de restaurer les milieux aquatiques, constitue donc un véritable outil de mise en œuvre de ces mesures en ciblant les actions jugées comme prioritaires et nécessaires pour l'atteinte de ce bon état. Il intègre également les dispositions issues du Grenelle de l'Environnement ainsi que les interventions des collectivités, notamment dans le cadre des Trames Vertes et Bleues et de la continuité écologique.

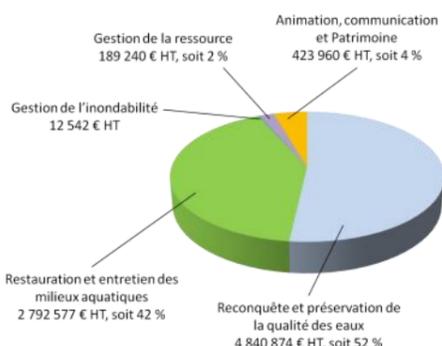
Adopté par le Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée dans sa séance du 21 janvier 2011 et par les collectivités et syndicats, ce contrat signé le 27 septembre prend ainsi effet pour une durée de 5 années.

Je remercie l'ensemble des partenaires et institutions qui ont participé à l'élaboration de ce projet, et notamment les services de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture du Jura, des associations ainsi que l'EPTB Saône et Doubs qui a construit ce dossier et coordonné l'ensemble des acteurs locaux et partenaires.

Chantal TORCK,  
Présidente du Comité de Rivière.

## Synthèse financière du Contrat de Rivière Orain

Le budget global du Contrat de Rivière s'élève à 9 000 000 € HT soit plus de 11 000 000 € TTC.



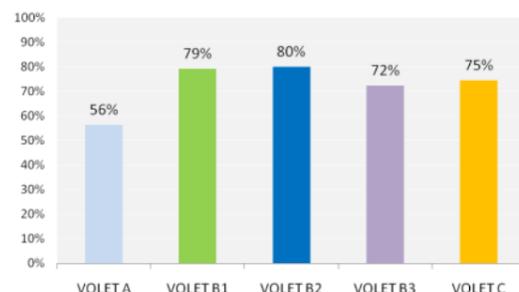
Ci-dessus : Budget estimatif total de chaque volet d'intervention

### REPARTITION FINANCIERE PAR VOLET D'INTERVENTION

Plus de la moitié du budget du Contrat est consacré à la reconquête de la qualité des eaux. La mise en place et la réhabilitation de l'assainissement domestique ainsi que les opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage nécessitent effectivement des ouvrages de traitement

très coûteux en investissement.

Le Contrat de Rivière est également très ambitieux en ce qui concerne la restauration et l'entretien des milieux aquatiques puisque plus de 40 % du budget y seront consacrés.



Ci-dessus : Taux de financement pour chaque volet d'intervention

### FINANCEMENT DU CONTRAT

Le taux de financement global du Contrat est de 71 %, tous partenaires et tous volets confondus. La participation financière des différents Maîtres d'Ouvrage présents sur le bassin s'élèvera donc à 29 % soit 2 610 000 € HT.

Les principaux financeurs sont l'Agence de l'Eau pour environ un tiers du budget, le Département du Jura (20%) et la Région Franche-Comté (12 %).

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE CONTRAT :

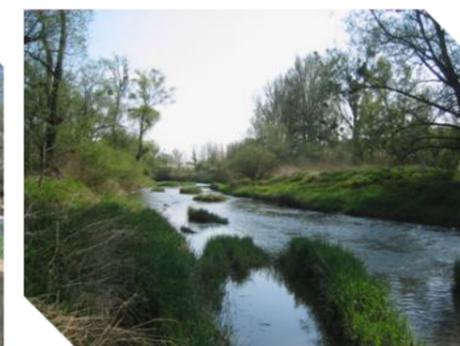
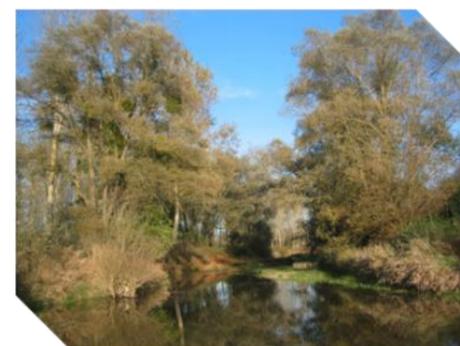
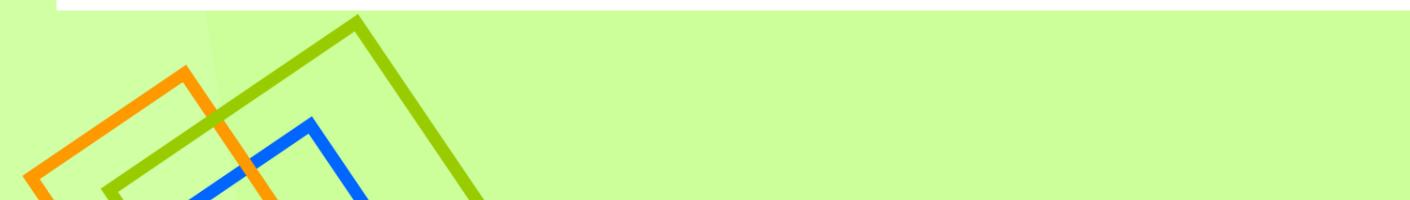
Stéphane PARRA—Coordinateur du Contrat de Rivière Orain

EPTB Saône & Doubs

5, rue de Pontarlier – 25000 BESANCON

03.81.87.55.42 - 03.81.61.28.22

stephane.parra@eptb-saone-doubs.fr



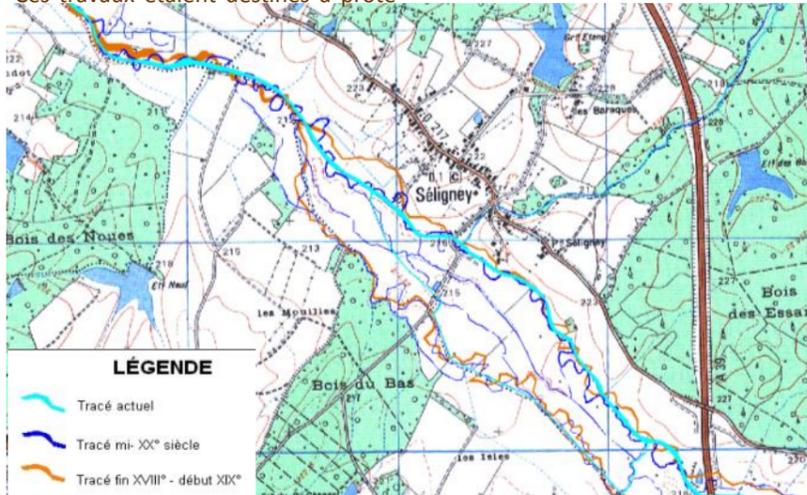
# L'Orain, une rivière profondément marquée par la période de restauration des cours d'eau et

## Etat des lieux

### Des travaux conséquents réalisés dans les années 80 ...

Jusqu'au début des années 1980, de nombreux travaux ont été réalisés sur la quasi-totalité des cours d'eau du bassin versant de l'Orain : recalibrage avec rectification des méandres, enrochements de berges, curage et enlèvement d'atterrissements,...

Ces travaux étaient destinés à protéger les lieux d'habitation et à augmenter et protéger les surfaces agricoles des crues récurrentes de l'Orain très souvent préjudiciables pour les récoltes.



Ci-dessus : Vue aérienne des anciens méandres de l'Orain avant rectification (photo : L. Terraz)

A gauche : Tracés historiques de l'Orain au niveau de Sélingney. Plus à l'amont, sur le secteur de Bretenières, le lit de l'Orain a été déplacé de plus de 600 mètres sur un linéaire d'environ 3 km.

### Retour d'une qualité physique et biologique satisfaisante



Ci-dessus : Tracé historique de l'Orain avant les travaux de redressement au niveau du barrage de Deschaux.

D'importantes opérations concernent les **zones humides** de la vallée de l'Orain avec notamment la mise en œuvre d'un ambitieux programme de préservation de plus de 155 hectares de prairies humides en bordure de l'Orain ainsi qu'un projet de restauration et de gestion d'un réseau de mares et de zones humides à titre exemplaire. Enfin, **3 bras morts** seront réhabilités, permettant d'améliorer la fonctionnalité et le potentiel piscicole du cours d'eau, notamment en ce qui concerne le brochet, espèce en très fort déficit.



Photo : Fédération Régionale des Chasseurs de Franche-Comté

En haut : Morte du Petit-Chantereine localisée à Chaussin

Au centre : Prairie humide en bordure de cours d'eau

En bas : Courlis cendré, espèce inféodée aux prairies humides

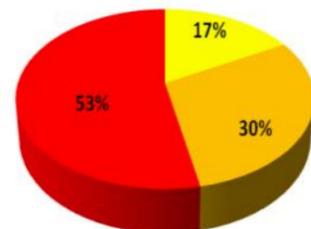
### De nombreux ouvrages, vestiges des activités passées ...

47 barrages ou seuils sont localisés le long du linéaire de l'Orain et de ses principaux affluents. Parmi ces ouvrages, plus de la moitié empêche les poissons d'accéder à certains sites de reproductions et d'alimentation

ainsi qu'aux zones refuge (notamment lors des crues).

De plus, bien que stabilisant le profil en long du cours d'eau, ces barrages limitent fortement le transit des sédiments (galets,

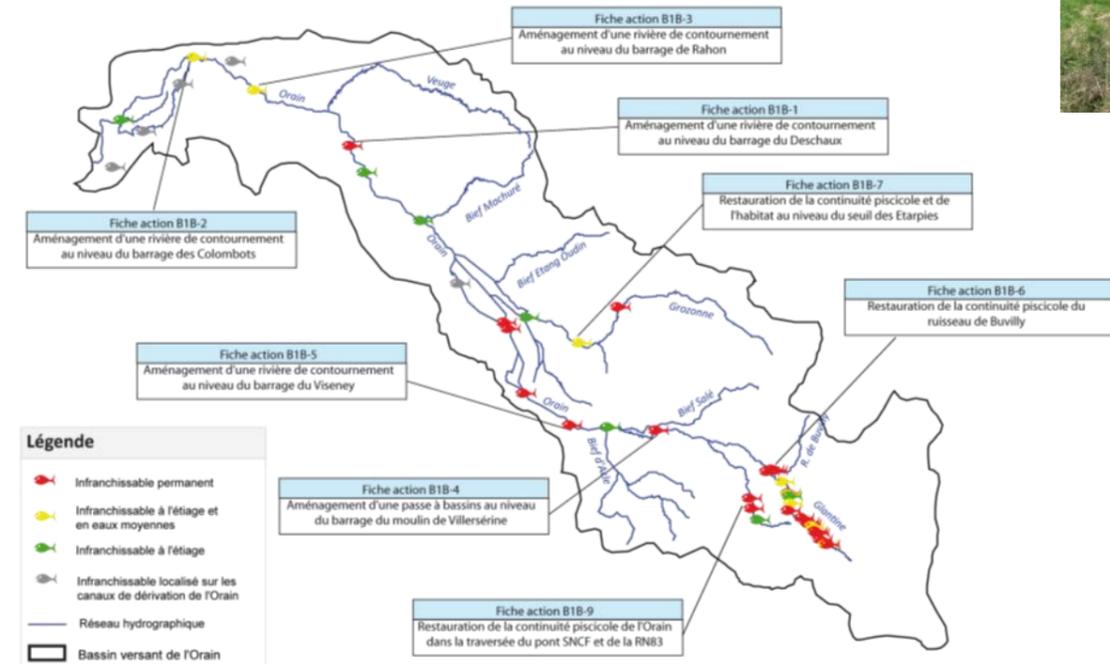
graviers,...) qui s'accumulent à l'amont. Ils entraînent également un réchauffement des eaux perturbant les peuplements piscicoles naturellement en place.



■ Franchissable en eaux fortes et moyennes  
■ Franchissable en eaux fortes  
■ Infranchissables

A gauche : Franchissabilité des ouvrages barrant les cours d'eau du bassin versant.

A droite : Hotu recensé dans l'Orain lors des pêches électriques réalisées en 2010 (photo : Eaux Continentales)



Ci-dessus : Localisation des projets d'aménagements des ouvrages identifiés comme impactant la continuité écologique.

### LES ACTIONS « MILIEUX » EN CHIFFRES :

**3** Nombre de bras morts devant faire l'objet d'une réhabilitation

**8** Nombre d'ouvrages prioritaires pour un aménagement destiné à rétablir la continuité biologique

**7** Nombre de secteurs pré-identifiés pour la mise en œuvre d'un projet de renaturation

**15** Linéaire de rivière en kilomètres dont la qualité physique doit être restaurée

# Des actions ambitieuses en matière de milieux annexes

# ent marquée par les aménagements

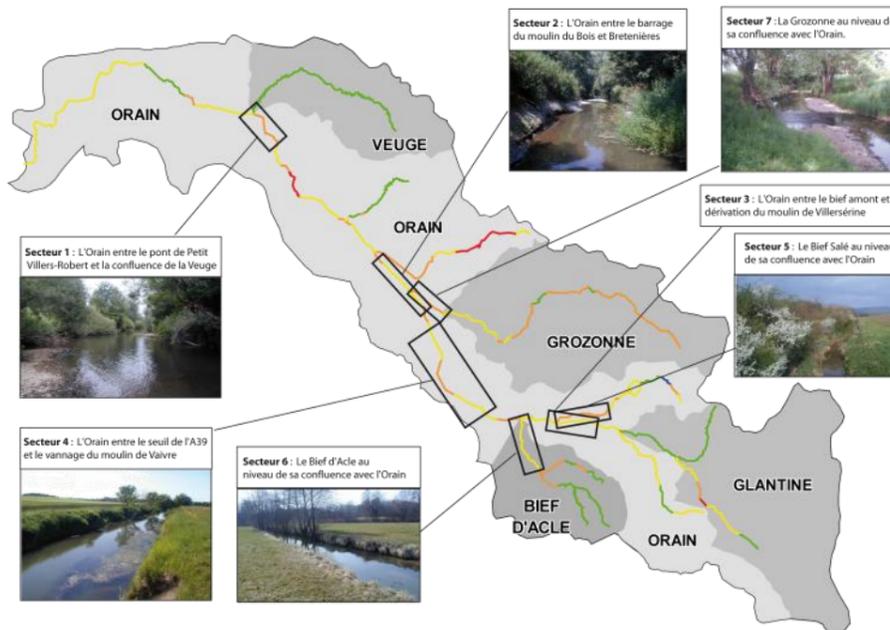
## Actions

### Reconquête du lit majeur : la renaturation, indispensable au r

Au niveau de certains secteurs très dégradés ou figés (incision, enrochements,...), le cours d'eau ne peut parvenir, à termes, à retrouver son profil d'équilibre (voir carte ci-contre).

La restauration de ces secteurs identifiés constitue l'enjeu majeur du Contrat de Rivière. Plusieurs scénarios d'aménagement plus ou moins ambitieux seront ainsi proposés (**renaturation, restauration physique,...**) et le projet final sera le fruit d'une concertation active avec les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées.

La mise en place d'une importante démarche de communication et de négociation ainsi qu'une veille foncière représente donc un préalable indispensable à l'émergence de projets ambitieux.



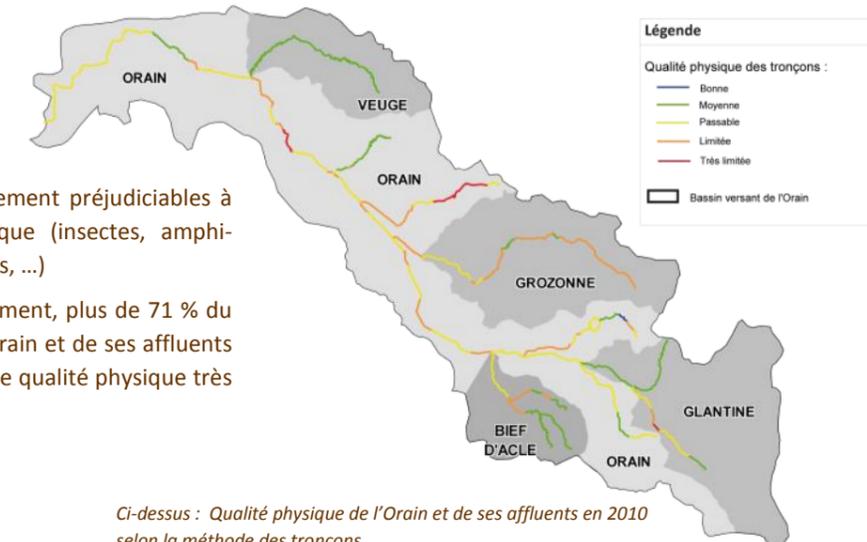
Ci-dessus : Localisation des secteurs identifiés comme propices à une renaturation dans le cadre de l'étude

### ... aux multiples impacts

Malgré l'atteinte de certains objectifs tels que la stabilisation de l'Orain et la diminution de l'impact des crues, ces aménagements ont entraîné d'autres phénomènes imprévus tels que l'enfoncement du lit de la rivière ; ce qui a entraîné la déconnexion de la ripisylve et des zones humides ainsi que la banalisation de

l'habitat, fortement préjudiciables à la vie aquatique (insectes, amphibiens, poissons, ...)

Ainsi, actuellement, plus de 71 % du linéaire de l'Orain et de ses affluents présentent une qualité physique très altérée.



Ci-dessus : Qualité physique de l'Orain et de ses affluents en 2010 selon la méthode des tronçons.

Ci-dessous : Résultats synthétiques des pêches électriques réalisées en 2010.

STATION	NOTE SI2G* (/20)	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces attendues	Nombre d'espèces attendues présentes	Nombre d'espèces atypiques ou indésirables
la Glantine à Vaux sur Poligny	20,0	2	2	2	0
la Glantine à Tourmont	11,8	6	7	5	1
le ruisseau de Buvilly	11,4	3	4	3	0
le Bief Salé	10,3	2	2	2	0
le Bief d'Acle	9,7	4	4	4	0
la Grozonne amont	6,8	7	5	3	4
la Grozonne à Neuville	4,9	11	9	4	7
l'Orain à Mouthier le Vieillard	20,0	1	1	1	0
l'Orain à l'aval de la STEP	11,1	6	5	4	2
l'Orain à Colonne	7,6	10	15	10	0
l'Orain à Rahon	9,2	16	15	12	4
l'Orain à Rahon TCC	7,6	19	16	14	5
l'Orain à St Baraing	9,5	12	18	11	1
l'Orain à Chaussin	2,5	13	24	13	0

\* SI2G : Score d'Intégrité Ichtyologique représentant la qualité globale des populations de poissons. La note est donnée sur 20.

Les pêches électriques réalisées en 2010 démontrent cette importante dégradation de l'ensemble des cours d'eau. Ainsi, excepté au niveau des zones de source de l'Orain et de la Glantine, les populations piscicoles sont en très net déficit en termes de nombre d'espèces mais aussi de quantités présentes.



En haut : Ripisylve perchée, témoin de l'importante incision du lit durant ces 30 dernières années

Au centre : Erosion de berge

En bas : Enrochements de l'Orain destinés à enrayer l'érosion.

### Gestion du lit mineur : Vers une réhabilitation de la continuité écologique

La restauration de la continuité biologique de l'Orain et de ses principaux affluents constitue également un enjeu majeur de ce Contrat.

Suite au diagnostic de l'ensemble des ouvrages du bassin versant, les barrages et seuils prioritaires pour un aménagement ont été identifiés et hiérarchisés. 8 sites ont ainsi été sélectionnés. A minima, pour chacun de ces secteurs, un ouvrage de franchissement piscicole (rivière de contournement, passe à bassins,...) sera réalisé

et, lorsque cela s'avèrera possible, un aménagement du seuil (démantèlement partiel, abaissement,...) sera proposé.

L'objectif visé est de faciliter et de restaurer l'accès aux ruisseaux offrant des zones refuges et de frais intéressants (populations de truites notamment) mais aussi de permettre la libre circulation piscicole entre le Doubs et l'Orain.

La restauration et la gestion de la ripisylve est également une thématique forte de ce volet d'intervention. Les actions concerneront ainsi, l'entretien et la restauration de ce corridor écologique qui joue un rôle primordial dans la fonctionnalité du cours d'eau. Deux actions visant à lutter contre les espèces invasives (Renouée du Japon, Ambrosie,...) feront également partie intégrante de ce programme.



Exemple d'aménagements destinés à rétablir la libre circulation piscicole

En haut : Rivière de contournement localisée sur la Loue.

En bas : Passe à bassins successifs localisée sur le Doubs

#### L'ORAIN EN CHIFFRES :

3 km Estimation de la réduction du linéaire depuis les travaux de redressement sur l'Orain et la Grozonne. 1,5 m Incision moyenne du lit depuis les années 70. 250 000 m<sup>3</sup> Estimation du déficit en sédiments.

# Le Contrat de rivière Orain : une démarche volontaire destinée à restaurer la rivière

## Contrat

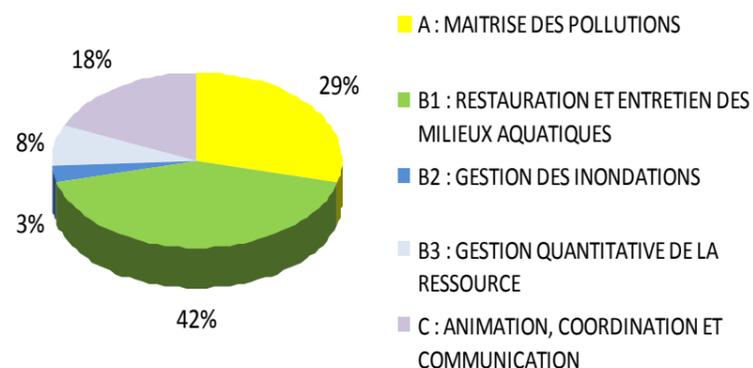
Un Contrat de Rivière est une démarche volontaire associant tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau. Son objectif principal est d'élaborer puis de mettre en œuvre un ensemble d'actions concertées visant à améliorer la qualité chimique, physique et biologique des milieux aquatiques et à une meilleure gestion hydraulique de la rivière, tout en préservant les usages présents sur le bassin versant.

## L'organisation du programme d'actions

Les actions composant le programme du Contrat sont réparties en 5 volets et 11 thématiques d'intervention indiqués dans le tableau ci-contre.

VOLET D'INTERVENTION	THEMATIQUE
A : MAITRISE DES POLLUTIONS	A1 : Développement de l'assainissement
	A2 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole
	A3 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle
	A4 : Mesures complémentaires
B1 : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES	B1A : Reconquête du lit majeur
	B1B : Gestion du lit mineur
B2 : GESTION DES INONDATIONS	
B3 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	
C : ANIMATION, COORDINATION ET COMMUNICATION	C1 : Animation et coordination du Contrat
	C2 : Programme de communication
	C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau

## Un ambitieux programme de 65 actions



Au total, 65 actions ont été définies afin de répondre aux objectifs de préservation et de reconquêtes de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin. Le Contrat est ainsi très ambitieux en ce qui concerne la restauration des milieux naturels (42 % des actions) qui sont très altérés.

## Le pilotage et le suivi du Contrat de Rivière



Le Comité de Rivière est l'instance décisionnelle du Contrat. Sa composition a été fixée par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2007. Ce Comité s'organise autour de Comités techniques et financiers qui examinent les différents dossiers et la programmation des actions. L'animation du

Contrat de Rivière est assurée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs qui joue le rôle d'interface entre les différents acteurs et partenaires du Contrat et en assure la coordination administrative et technique.

## Reconquête de la qualité de l'eau

### DEVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE

Outre le développement des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) au niveau des Communautés de Communes, le Contrat prévoit la mise en place ou la réhabilitation des systèmes d'assainissement au niveau de 4 communes jugées comme prioritaires au regard de la pollution rejetée et du débit des cours d'eau dans lesquels se rejettent les eaux usées.

### REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

Le bassin versant de l'Orain est situé en zone «PVE», enjeux phytosanitaires et nitrates, ainsi qu'en zone « DCE-Effluents » au niveau de sa partie amont confirmant ainsi que cette thématique constitue un enjeu important de ce Contrat. Le programme agricole prévoit ainsi la mise en place d'un programme basé sur le volet grandes cultures (réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et mise en place d'intercultures) et d'un plan d'actions destiné à diminuer les pressions liées aux activités d'élevage avec 3 opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage menées sur l'Orain amont, la Glantine et la Grozonne.

Concernant cette thématique, la Chambre d'Agriculture du Jura est associée à la démarche et est en charge de la mise en œuvre de ces actions.

### MAITRISE DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

L'essentiel de l'activité industrielle du bassin versant est localisé au niveau de la commune de Poligny et dans une moindre mesure Chaussin et concerne l'agro-alimentaire, la métallurgie, le traitement de surface ou encore la mécanique.

Deux actions concernent cette thématique et viseront à compléter le diagnostic de l'assainissement industriel et à définir les modalités d'amélioration de l'assainissement industriel.

### MESURES COMPLEMENTAIRES

Plusieurs opérations complémentaires visant à mieux connaître et à améliorer la qualité de l'eau seront également proposées telles que la réalisation d'études de la qualité des eaux superficielles, la mise en place d'un programme de rationalisation des produits phytosanitaires en zone non agricole, la réhabilitation d'anciennes décharges communales d'ordures,...



## Lutte contre les inondations et gestion de la ressource

### LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La commune de Chaussin, localisée au droit de la confluence de l'Orain et du Doubs, est la seule commune du bassin versant qui est touchée de façon récurrente par des phénomènes d'inondations.

Dans le cadre du Contrat de Rivière, les aménagements visant à améliorer la gestion des inondations au niveau de ce secteur sont en cours de définition. Le projet le plus pertinent techniquement et financièrement validé en Comité de Pilotage sera ensuite réalisé.

### GESTION DE LA RESSOURCE

Le programme d'actions en lien avec la thématique "Gestion de la ressource" visera à suivre et améliorer le potentiel de restitution de la nappe de Tourmont-Poligny (seule nappe d'accompagnement importante du bassin). Cette opération permettra d'augmenter le volume d'eau stockée et de soutenir le débit de l'Orain en période estivale, très souvent limitant pour la vie aquatique.

Le contrôle du respect des périmètres de protection des 4 captages d'eau potable localisés sur le bassin permettra de veiller au maintien de la qualité de la ressource en eau.